

## Edito



Chères Queylardes Chers Queylards,

Le dimanche 5 septembre 2021, à la salle polyvalente a eu lieu le 1er forum des associations de la commune et ce fut un réel succès.

En effet, qu'elles soient sportives, culturelles ou de loisirs, ce n'est pas moins de 22 associations qui étaient au rendez-vous. Cette affluence est une réelle preuve de dynamisme du monde associatif

sur notre commune.

Après une longue période de contraintes sanitaires nous avons tous à cœur de voir redémarrer les différentes activités. Cette matinée a donc été l'occasion pour les présidents, les responsables et les bénévoles de faire découvrir ou relancer les différentes sections et d'entrevoir de façon plus positive une nouvelle saison. Rendez-vous l'année prochaine pour une seconde édition ...

Par ailleurs, l'aménagement du centre bourg constitue un engagement et une préoccupation du conseil municipal comme nous l'avions annoncé dans notre programme. Aujourd'hui, concernant le sujet de l'implantation d'un commerce, nous poursuivons le travail et la réflexion avec le cabinet d'études mandaté par la Métropole et les premiers retours semblent favorables. Nous ne manquerons pas de vous informer et de vous associer à la réflexion le moment venu.

Autre projet initié il y a quelques années, celui-ci concerne l'installation d'une centrale hydroélectrique proche du Pont Dormie. Cette démarche qui s'inscrit dans le développement des énergies renouvelables nous paraît intéressante. A l'heure actuelle, nous poursuivons la réflexion avec un porteur de projet.

Pierre Faure  
Maire de Quaix-en-Chartreuse

## Sommaire

**Ca se passe à Quaix**

**p 2 à 5**

**Retour sur les événements  
passés  
Travaux**

**Comment ça marche ?**

**p 6-7**

**La gestion forestière**

**Entre nous**

**p 8-9**

**A la Métropole**

**p 10-11**

**Infos municipales**

**p 12**

## La rentrée des associations

Le dimanche 5 septembre, le premier Forum des associations a été organisé à Quaix. L'occasion pour les associations du village, dont le dynamisme est reconnu de toutes et tous, de présenter leurs activités, de recueillir les adhésions et de marquer la fin des contraintes fortes liées au COVID.

22 associations ont répondu présentes et ont fait de cette manifestation un succès.



Profitant du Terrain multisport, l'ASQuaix Tennis a pu reprendre ses activités le 2 Octobre.



## La rentrée des classes : une nouvelle enseignante et un passeport pour les grands

Le 02 septembre dernier, 100 petits Queylards ont fait leur rentrée dans l'école primaire du village, répartis dans les 4 classes que comptent l'école. Cette rentrée, a vu l'arrivée d'une nouvelle enseignante : Madame Nathalie MOINE.

Organisation de l'équipe éducative :

Directrice : Madame Virginie GANZER

Classe de PS-MS-GS : Madame Chrystelle HENRY accompagnée de Madame Véronique RODRIGUES (ATSEM) = 28 élèves

Classe de MS-CP : Madame Laurence CHEVALIER accompagnée de Madame Brigitte CURRI (ATSEM) = 26 élèves

Classe de CE1-CE2 : Madame Nathalie MOINE = 22 élèves

Classe de CM1-CM2 : Madame Virginie GANZER = 24 élèves



L'équipe périscolaire est composée de Jackie ALFONSEA, Cathy BERNARD, Corinne BERNARD, Sarah BOS-SIERE, Brigitte CURRI, Véronique RODRIGUES et Stéphanie ROIBET, qui se répartissent sur les différents services : garderies (matin et soir), cantine, accompagnement au transport scolaire.

Cette année pour les CM1 CM2, un passeport du civisme a été mis en place par l'équipe municipale, la directrice et la responsable du service périscolaire. Huit missions sont proposées aux enfants, en classe ou en famille, pour s'impliquer dans la vie de la commune, l'environnement, la solidarité, le devoir de mémoire, etc. Ce parcours citoyen sera récompensé en fin d'année scolaire.

## Commission participative aménagement du centre bourg

Une commission participative ouverte aux associations et habitants du village a été créée. La 1<sup>ère</sup> réunion a eu lieu le 30 Septembre avec une quinzaine de personnes et depuis, les réunions s'enchaînent au rythme d'une par mois. L'objectif de cette commission est de faire émerger des projets d'aménagement sur la zone centrale du village (pelouse entre la salle polyvalente et la mairie, abords du four à pain).

Plusieurs idées ont été émises (zone de convivialité, amphithéâtre de verdure, zone de jeux, etc) et les projets correspondants sont en cours de montage. Le conseil municipal étudiera ces propositions dans le contexte des futurs budgets municipaux. A ce sujet, une enquête a été ouverte pour sonder les habitants sur leurs besoins concernant une aire de jeux pour enfants, vous y accédez en scannant le code ci-contre ou ici : <http://1qr.fr/3o2q0>



## 10 jours de la culture : une première pour le village



Pour la 3<sup>ème</sup> édition des 10 Jours de la culture, mais toute première édition à Quaix, nous avons accueilli 2 soirées théâtre à la salle polyvalente, en partenariat avec Grenoble Alpes Métropole. Deux spectacles tout public de qualité ont été joués par la troupe amateur "Et pourquoi pas ?" de l'association Quaix des Artistes, et la troupe professionnelle "A corps Dissidents" le vendredi 22 et samedi 23 octobre, soutenus pour la restauration et la buvette par nos associations locales O'Bavad'@ge et la crèche LouP'Tiots.

## JUDO : Double remise de ceinture en 2021

Cette année scolaire, les enfants participant à l'activité Judo organisée par le Sou des écoles, et animée par Luigi Egly, ont eu le droit à 2 cérémonies de remise des ceintures. La première rattrapant la cérémonie de 2020 annulée par la crise sanitaire, et la deuxième marquant la fin de l'année de pratique de l'activité. Au programme, démonstrations de chutes, de prises et d'immobilisations, suivies du traditionnel combat avec les parents ! La remise d'une nouvelle couleur de ceinture marque la progression de l'élève dans la pratique du judo. Dans un élan collectif, les anciennes ceintures sont jetées en l'air pour faire place aux nouvelles, symbolisant leur passage à un nouveau grade.



## Les travaux

### Visite des chantiers Métropolitains

Le 19 Novembre, le président de GrenobleAlpesMetropoles, M. Christophe FERRARI, accompagné de M. Sylvain LAVAL, vice-président en charge de la voirie et maire de St Martin le Vinoux, de Sylvain DULOUTRE maire de Sarcenas, de Pierre FAURE, maire de Quaix en chartreuse a visité les chantiers de voiries métropolitains sur notre commune (RD57, RD105A).

A cette occasion M. Ferrari a souligné l'engagement de la METRO auprès des petites communes périphériques et de leurs besoins en terme de voirie. A ce jour, le chantier de la RD105A (sous l'école) représente un investissement de plus de 500.000 €, celui de la RD57 (Route de Sarcenas) de plus de 700.000 € (chantier en cours) totalement pris en charge par la METRO.



Les travaux (suite)



1

Les chantiers suivants sont, ou ont été, menés sur le territoire communal par la métropole :

*RD57 : Route de Sarcenas (1, 2)*

Les travaux de réparation de la route ont commencé cet automne. Une réouverture de la route (avec des restrictions de type limitation de gabarit, alternat) est prévue pour les vacances de Noël. Cette réouverture sera effective jusqu'au printemps où les travaux seront finalisés.



2

*RD105A (Sous l'école) (3, 4)*

Après bien des désagréments pour les riverains, notamment ceux de la déviation par le chemin du Coléon, les travaux se sont terminés par la phase de finitions lors des vacances de la Toussaint. La municipalité tient à souligner la présence et la réactivité de la métropole et de la gendarmerie pour essayer de limiter les nuisances liées aux incivilités des usagers (non respects des gabarits et des limitations de vitesse).



3

*Parking de la Frette (5)*

Reprofilage des cunettes pour éviter des dégradations dans le chemin sous le parking dues aux écoulements d'eau.

*Zone d'apport volontaire (bacs de tris) de l'Aragnat (6)*

Réaménagement de la zone avec consolidation des supports des bacs.



4

*Route de la Jars (7)*

Reprofilage des cunettes pour diriger les écoulements d'eau en bordure de route.

*Parking salle polyvalente*

Recul de la barrière de protection



5



6



7

## LA GESTION FORESTIERE

### La forêt présente des enjeux importants par sa fonction écologique, de maintien de la biodiversité, d'écarts naturels. Quels sont-ils et comment la forêt à Quaix-En-Chartreuse est-elle gérée ?

L'espace forestier de Quaix-en-Chartreuse comprend deux ensembles historiques que sont la forêt communale, dont la surface est de 272 hectares, et la forêt sectionale de Montquaix. Cette dernière, d'une surface de 41 hectares, dépendait de la section de commune de Montquaix qui disposait d'une personnalité morale distincte de la commune et était administrée par une commission sectionale. Par arrêté préfectoral du 30 janvier 2015, la commission sectionale a été dissoute et la gestion forestière est désormais assurée par la commune.

Ces deux domaines possèdent des caractéristiques différentes. La forêt communale bénéficie d'un peuplement qui occupe 94 % de sa surface totale, composé à 81% de feuillus et 19% de résineux. La partie dédiée à la sylviculture représente 147 hectares soit 54 % de la surface totale. Dans cette partie, la part des résineux est plus importante mais demeure inférieure aux feuillus (35%).

La forêt sectionale répond à une logique inverse puisque, occupée à 90 % par les peuplements, ceux-ci sont composés à 80 % de résineux et 20 % de feuillus. La surface consacrée à la sylviculture est de 66 %.

Cet ensemble forestier est géré en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) qui joue un rôle essentiel dans la détermination de la politique en la matière.

#### Les enjeux écologiques

La forêt de Quaix-en-Chartreuse est aujourd'hui particulièrement impactée par le phénomène de réchauffement climatique. En effet, l'année 2020

a été marquée par des températures en moyenne 2°C au-dessus des valeurs normales. Par ailleurs, les 4 dernières années ont été jalonnées par d'importantes périodes de sécheresse qui ont eu pour effet un dépérissement des sapins et épicéas sur les versants les plus exposés au soleil. En d'autres termes, certaines essences historiques du massif de la Chartreuse ne sont plus adaptées au climat actuel et il convient d'initier un remplacement de certaines variétés d'arbres. Pour cette action d'envergure la commune a sollicité, avec l'aide de l'ONF, une participation de l'Etat qui s'inscrit dans le Plan de Relance national. Ce dernier permettra de financer, à l'horizon 2023, les reconstitutions après dépérissement à hauteur de 80% et les enrichissements par plantation en bouquet à 60 %. Les premières estimations de l'ONF font ressortir des coûts compris entre 16 500 € et 33 000 € hors entretien des plantations.

#### Les enjeux financiers

Le budget de la commune est étroitement lié à la gestion de la forêt. En effet, en 2021, les recettes liées à l'exploitation du domaine s'élèvent à 15 000 €. Ceci représente environ 1,7 % des recettes prévisionnelles de fonctionnement.

Concernant les dépenses, outre des frais de garderie payés à l'ONF à hauteur de 2300 € par an, la commune réalise d'importants investissements notamment dans la réalisation de pistes et routes forestières qui visent à faciliter l'accès et l'exploitation des espaces en sylviculture. La dernière réalisation en date est la piste forestière du Néron, dans le prolongement du chemin Bonniel en Haut de la Croix de Chorre, et dont la maîtrise d'œuvre

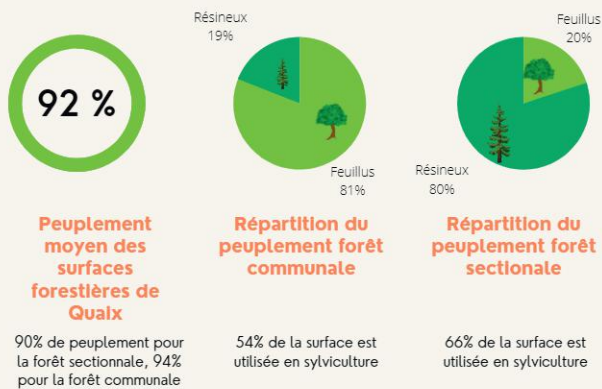


sité, de divertissement, d'apports financiers mais aussi de protection physique contre certains aléas

### La gestion forestière



“ la forêt présente des enjeux importants par sa fonction écologique, de maintien de la biodiversité, de divertissement, d'apports financiers mais aussi de protection physique contre certains aléas naturels. ”



En 2021, les recettes liées à l'exploitation du domaine s'élèvent à 15 000 €, soit 1,7% des recettes de fonctionnement

a été assurée pour l'ONF avec un coût global avoisinant les 45 000 € HT. Celle-ci a été subventionnée à 80 % par le programme FEADER de l'Union européenne en partenariat avec l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

### Les enjeux sécuritaires

En tant que titulaire du pouvoir de police administrative sur la commune, le maire est responsable de la sécurité publique. Ceci implique que la gestion de la forêt coïncide avec les enjeux sécuritaires inhérents aux communes de montagne. La principale préoccupation sur Quaix-en-Chartreuse réside dans l'instabilité des massifs montagneux et les chutes de blocs potentielles. En effet, les hameaux de l'Autre côté de Vence, du Charpen et de la Croix de Chorre ont été classés en "aléa fort" dans le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Si la densité du peuplement forestier joue un rôle important pour stopper les éboulements de faible volume, celle-ci s'avère largement insuffisante en cas de détachement de gros blocs (supérieurs à 10m<sup>3</sup>). Ce constat posé par les études du service de restauration des terrains en montagne (RTM), affilié à l'ONF, a permis de dégager deux grands axes d'aménagement. Ceux-ci sont, d'une part, l'entretien et le maintien des massifs forestiers en zones à risque et, d'autre part, la réalisation de merlons pour stopper les plus importantes chutes de blocs.

## Objets abandonnés, gendarmerie cherche propriétaire !!

Tout est dans le titre ! Les dépôts sauvages d'objets, y compris aux abords des conteneurs de tri, sont punis par la loi.

Malheureusement nous constatons que certaines personnes préfèrent les incivilités alors qu'il n'y a qu'un petit effort à faire pour sortir du coffre ces encombrants directement en déchetterie plutôt qu'en bord de route.

Chiffre remarquable car en 6 mois (avril - septembre), c'est une tonne de déchets qui ont été ramassés par le service technique de la commune (Gérald Thévenin) et qui coûtent à la commune pour les évacuer.

Des actions sont donc engagées avec la Métro et la gendarmerie pour mettre fin aux dépôts sauvages. Chaudière, pièces de scooter, vaisselle, étendoir, sceau, feuilles de bananier, jouets, ... voilà un petit échantillon de ce qui orne nos bords de routes.



## Chenilles processionnaires

Les chenilles processionnaires sont dangereuses pour l'homme. Elles peuvent entraîner des démangeaisons, conjonctivites, maux de gorges, et peuvent être mortelles pour nos amis les chiens.



Ces larves d'un papillon de nuit se déplacent en file indienne, d'où leur nom, et se nourrissent des aiguilles de diverses espèces de pin.

Au printemps, lors de leur procession à la descente des arbres pour s'enfouir en terre et donner naissance aux papillons de nuit, les poils urticants des chenilles se détachent très facilement lors d'un contact ou sous l'effet du vent.

La vigilance est donc de mise car en cette période automnale, les nids sont en pleine formation notamment dans les pins où les chenilles se nour-

rissent des aiguilles. Ils sont reconnaissables à ces boules blanches de fils de soie qui se développent pour se protéger de l'hiver. Il est donc important de les identifier, de les traiter et de les détruire en prenant les précautions nécessaires avant que les colonies ne se divisent et envahissent vos arbres.



A noter aussi que la mésange, insensible aux poils urticants, est le principal prédateur des chenilles processionnaires. L'installation de nichoirs à mésange est une alternative à encourager.

**Pour plus d'informations :** <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/chenilles-processionnaires>





## La Zone à Faibles Emissions (ZFE)

Dans la métropole grenobloise, les allées et venues des véhicules de transport de marchandises représentent 22% de l'ensemble des km parcourus par tous les véhicules, mais aussi 48% des émissions d'oxydes d'azote et 33% de celles de particules fines émises. Afin de réduire cette pollution et d'améliorer ainsi la qualité de l'air, Grenoble-Alpes Métropole souhaite encourager l'utilisation de véhicules faibles émissions.

Elle a donc mis en place au 1er janvier 2017, une préfiguration de "ZFE" pour les véhicules de transport de marchandises (véhicules utilitaires légers et poids-lourds), qui s'appuie sur l'outil juridique de Zone à Circulation Restreinte. 27 communes métropolitaines sont entrées dans le dispositif (détail sur le site de la métro) dont Quaix en Chartreuse. L'objectif est qu'en 2026, plus aucun habitant ne soit soumis à un dépassement des seuils réglementaires.

### QUI EST CONCERNÉ PAR LA ZFE AUJOURD'HUI ?

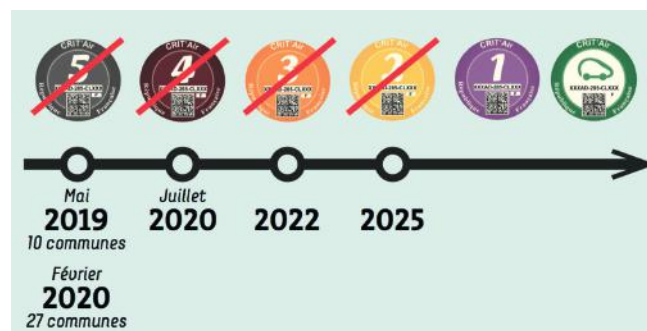
Seuls les véhicules utilitaires légers et les poids lourds (**catégorie N sur la carte grise**) les plus polluants sont concernés par la ZFE, que leur usage soit professionnel ou personnel. Ces derniers sont identifiés par le système des Certificats Qualité de l'Air (ou vignettes Crit'air).

Depuis le 1er juillet 2020, les véhicules utilitaires légers et poids lourds « non classés », classés CQA 5

et classés CQA 4 sont interdits dans 27 communes.

**Dès le 1er juillet 2022, cette interdiction sera étendue aux véhicules utilitaires légers et poids lourds classés CQA 3.**

Dès le 1er juillet 2025, cette interdiction sera étendue aux véhicules utilitaires légers et poids lourds classés CQA 2. À cette échéance, l'accès à la ZFE sera réservé aux véhicules utilitaires légers et poids lourds équipés de vignettes Crit'Air 1 et Électrique.



## Loi Montagne

Sur les communes concernées, les véhicules légers, les utilitaires et les camping-cars devront, du **1er novembre au 30 mars** :



- soit détenir dans leur coffre des dispositifs antidérapants amovibles (chaînes à neige métalliques ou textiles) permettant d'équiper au moins deux roues motrices
- soit être équipés de quatre pneus hiver.

Les autocars, autobus et poids lourds sans remorque ni se-

mi-remorque seront également soumis aux mêmes obligations que les véhicules précités. Les poids lourds avec remorque ou semi-remorque devront détenir des chaînes à neige permettant d'équiper au moins deux roues motrices, même s'ils sont équipés de pneus hiver.

Des opérations de pédagogie accompagneront la mise en place de ce dispositif dans les prochaines semaines et les éventuels manquements dans les départements concernés ne seront pas sanctionnés cet hiver.



## LE PACTE DE GOUVERNANCE ET DE CITOYENNETÉ POUR L'AVENIR

**La Métropole, quoique encore jeune, est désormais prête à fixer ses valeurs, son développement futur et de Citoyenneté. Les fondements existants seront complétés par des valeurs d'inclusion, de transition et de coopération.**

## Faire Métropole

Faire Métropole est le défi que "la Métro" relève depuis 2015. Jeune, Grenoble Alpes Métropole s'est appuyée sur la diversité des 49 communes qui la composent et de leurs habitants pour façonner son action.

Notre métropole est d'ores et déjà le socle d'une histoire commune. Depuis 6 ans, les politiques impulsées ont souhaité que l'intercommunalité soit au plus près du quotidien de nos habitants, d'afficher de belles réussites et d'engager des projets marquants : aménagement durable (Grandalpe, Portes du Vercors, polarité Nord Est, Forum), soutien au logement social (aides à la pierre), transition énergétique (centrale Biomax), gestion exemplaire des déchets (Athanol), mobilités douces (Chronovélo), culture et sciences accessibles à tous (10 jours de la Culture, Cosmocité), économie locale et insertion (pacte économique local), solidarités écologiques (Murmur, Prime Air Bois, tarification sociale de l'eau).

## Une croissance rapide pour soutenir l'action publique

La croissance rapide de la Métropole, marquée par les transferts importants de compétences de la part des communes, se consolide aujourd'hui. D'enfant, notre Métropole devient adulte.

L'élaboration du Pacte de Gouvernance et de Citoyenneté marque cette transition. Ce Pacte consolide les fondements sur lesquels s'appuie la Métropole (principes de fonctionnement, instances, place du citoyen, coopérations). Fondements qui sont essentiels à l'ambition portée par Grenoble Alpes Métropole : offrir à chacune de ses communes, quelles que soient leur taille, leur géographie, leur histoire, un service public adapté,

de grande qualité et de proximité.

C'est pourquoi ce pacte se construit avec et pour toutes les communes et leurs élus, suivant un processus qui a permis leur expression : visites de terrain, questionnaires partagés, états généraux du territoire, présentation régulière dans les instances métropolitaines...

## La Métropole de l'inclusion, des transitions et des coopérations

Le Pacte de Gouvernance et de Citoyenneté entérine les valeurs sur lesquelles est fondée la construction du projet métropolitain. Déjà évoquée, l'accessibilité universelle – que l'on habite la ville centre, une ville périphérique ou une ville de montagne – à un service public de qualité est un impératif.

**L'inclusion** – par le biais de la défense de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations, de l'intégration des personnes en situation de handicap – doit également infuser l'ensemble de nos politiques. De tout temps notre métropole a été une terre d'accueil pour celles et ceux qui en ont eu besoin ; elle doit le rester, dans un contexte

où les crises sociales et écologiques isolent et fragilisent de plus en plus de populations.

Les **transitions sociales et écologiques** – deux ambitions qui vont de pair car l'une ne peut aller sans l'autre au risque de fracturer notre société – sont au cœur du projet que Grenoble Alpes Métropole souhaite porter. Notre héritage, notre empreinte, notre réussite seront construits et jugés au regard de notre capacité à accompagner le plus grand nombre et tout particulièrement les classes populaires, par le biais de nos politiques de solidarité, dans la nécessaire transition écologique.





## ont futur et une vision ambitieuse dans une charte de fonctionnement appelée Pacte de Gouvernance transitions et de coopération.

Les **coopérations** sont indispensables à notre résilience et contribuent à notre rayonnement. La réponse aux crises que nous traversons doit être collective ; les savoir-faire et compétences de la Métropole doivent être partagés, autant que la Métropole doit elle-même se nourrir de ce qui se fait de mieux dans les territoires voisins.

### Faire métropole : notre Pacte métropolitain

Le Pacte de Gouvernance et de Citoyenneté sera complété au début d'année prochaine par un Pacte financier et fiscal de solidarité – qui consolidera les liens financiers entre la Métropole et les communes. Nous aurons alors constitué l'ensemble de notre « Pacte métropolitain », considéré comme fondateur.



La Métropole est notre présent, et notre avenir. Notre territoire sera amené à relever au cours des prochaines années et décennies des défis sociaux (évolution de nos modes de vie – agriculture et alimentation, mobilités,... -, creusement des inégalités sociales, accessibilité aux services publics...) et environnementaux (réchauffement climatique, épuisement des ressources, crises sanitaires et écologiques plus fréquentes...) auxquels nous devons apporter les réponses adaptées à notre échelle mais également en étant la locomotive auprès des institutions supra-métropolitaines.

Grenoble Alpes Métropole a un rôle central à jouer.

**En savoir plus : Lire le Projet Métropolitain 2030**  
<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/562-projet-metropolitain.htm>



## Etat civil

### Naissance

**Andréa BUGNI** née le 23 septembre 2021, fille de Adrien BUGNI et Séverine PILLET

### Une centenaire Queylarde

Yvette Raffin a fêté ses 100 ans.

Née Moiroud, Yvette a vu le jour le 08 août 1921 à Quaix chemin de Lombardie. Sa mère dirigeait le café-restaurant situé sous l'école et son père la menuiserie attenante.

De son union en 1943 avec Georges Raffin, géomètre expert, sont nés sept enfants (tous domiciliés dans la commune).

Aujourd'hui Yvette a 16 petits-enfants, 24 arrière-petits-enfants et 5 arrière-arrière-petits enfants.

Elle vit paisiblement à St Egrève avec l'appui quotidien de sa famille et d'aides à domicile. Sa santé fragile et les restrictions sanitaires ont empêché l'organisation d'un trop grand rassemblement festif mais comme Yvette le dit avec humour "Nous nous rattraperons pour mes 101 ans!"



## Piscine du Néron

La **carte résident** permet d'accéder à la piscine au tarif résident. Elle se fait directement et exclusivement à l'accueil de la Piscine intercommunale du Néron.

Un certain nombre de pièces justificatives seront nécessaires, dont la liste est sur le site web de la piscine : <https://piscineduneron.horanet.com/infos-pratiques>

## Inscriptions scolaires

Nouvel arrivant à Quaix avec enfants ? Merci de vous rapprocher du service périscolaire si vos enfants doivent intégrer l'école à la rentrée 2022, quel que soit le niveau. L'inscription se fait en mars, mais nous devons anticiper les effectifs au plus tôt !

## Vie municipale - Informations pratiques

### NOUS RENCONTRER

#### Les permanences du secrétariat

Lundi de 13h30 à 17h, Mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, Vendredi de 14h à 18h30

#### Les permanences des élus

Les élus vous reçoivent uniquement sur rendez-vous

### RENCONTRER LE DÉPUTÉ DE LA 5<sup>ème</sup> CIRCONSCRIPTION

Permanences de Catherine Kamowski

1, rue Conrad Killian - 38950 - Saint-Martin-le-Vinoux  
Tel : 04 76 94 28 25

Uniquement sur rendez-vous. La question ou le dossier à traiter doit être transmis au préalable.

### NOUS JOINDRE

#### Les services administratifs

Téléphone : 04 76 56 82 66

E-mail : [mairie@quaix-en-chartreuse.fr](mailto:mairie@quaix-en-chartreuse.fr) ou le formulaire contact du site internet

Adresse postale : 15, place Victor Jaillet - 38950 - Quaix-en-Chartreuse

#### Le service scolaire et périscolaire

Téléphone : 04 76 56 40 06

E-mail : [periscolaire@quaix-en-chartreuse.fr](mailto:periscolaire@quaix-en-chartreuse.fr)

**Les services techniques** (pour signaler un problème sur la voirie communale ou sur un équipement géré par la commune)

E-mail : [mairie@quaix-en-chartreuse.fr](mailto:mairie@quaix-en-chartreuse.fr) ou le formulaire contact du site internet